



CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE

Jardinier - Paysagiste

Ouvrier(e) du paysage

Ouvrier(e) des espaces verts

Agent(e) d'entretien des parcs et jardins

UN PARCOURS EN APPRENTISSAGE

EN 2 ANS

- Un diplôme national reconnu
- Une expérience professionnelle approfondie
- Des liens étroits avec les acteurs du territoire
- Une insertion directe dans le marché du travail

UNE FORMATION QUI DONNE LES CLÉS POUR

- S'insérer dans une filière professionnelle
- Utiliser le matériel en sécurité
- Entretenir le matériel et les équipements
- Organiser son travail à partir des directives du responsable
- Réaliser les travaux en autonomie



ORGANISATION DE L'ALTERNANCE

- **Au centre de formation :**

35 h de cours par semaine (du lundi au vendredi)

12 semaines complètes par an

- **Au sein de l'organisme employeur :**

Toutes les semaines hors formation se déroulent chez l'employeur.

- **Pour l'apprenti :**

Une posture professionnelle (ponctualité, politesse, respect des consignes, capacité à travailler en équipe, à s'adapter ...) est indispensable pour réussir son insertion dans le monde du travail.



CONDITIONS D'ADMISSION

- Avoir entre 16 et 29 ans révolus
- Ou avoir 15 ans révolus et avoir suivi une classe de 3ème
- Réorientation : parcours personnalisé après étude du dossier
- Signer un contrat d'apprentissage ou de professionnalisation avec un organisme du secteur de l'aménagement (collectivités, entreprises).

CONTENU DE LA FORMATION

La formation est organisée en modules généraux et professionnels.

Chaque unité capitalisable (UC) correspond à deux capacités. Toutes les capacités sont évaluées.

BLOCS DE COMPETENCES – UNITES CAPITALISABLES GENERALES

- **UCG 1 : Agir dans des situations de la vie courante à l'aide de repères sociaux**

Prendre position dans une situation à caractère social et civique

Utiliser des outils dans des situations de la vie courante

- **UCG 2 : Mettre en œuvre des actions contribuant à sa construction personnelle**

S'exprimer à travers une réalisation personnelle

Adopter des comportements favorisant son équilibre personnel

- **UCG 3 : Interagir avec son environnement social**

Adapter son langage et son comportement aux situations de communication

S'approprier les normes et cadres de référence d'un collectif

BLOCS DE COMPETENCES – UNITES CAPITALISABLES PROFESSIONNELLES

- **UCP 1 : Réaliser en sécurité des travaux d'entretien paysager**

Entretenir la végétation

Réaliser l'entretien des installations et des infrastructures paysagères

- **UCP2 : Réaliser des travaux d'aménagement paysager**

Réaliser des travaux de mise en place de végétaux

Réaliser des travaux de mise en place d'installations et d'infrastructures paysagères

- **UCP 3 : Effectuer des travaux liés à l'entretien courant des matériels et équipements**

Réaliser des opérations de maintenance conditionnelle des matériels et équipements

Réaliser des opérations de maintenance corrective des matériels et équipements

UC SPECIFIQUE AU CENTRE DE FORMATION

UCARE : Multiplication des végétaux (travaux de pépinière)

LE +

Un secteur dynamique, avec une augmentation du nombre d'entreprise et des actifs. Des perspectives d'emploi réelles à l'issue de la formation, avec des possibilités d'évolution de carrière au sein des entreprises du paysage pour les salariés de confiance.

DEMANDE D'INSCRIPTION

Suivez la procédure sur : <https://agricampus.fr/formations-par-apprentissage/>
(rubrique "candidat")

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

- Délai d'accès à la formation d'environ 15 jours, soumis à la signature d'un contrat d'apprentissage
- Accessibilité au public en situation de RQTH
Référénte handicap : valerie.gomez@educagri.fr
- Durée de la formation à l'UFA : 400 h/an
- Modalités pédagogiques : pédagogie de l'alternance avec accompagnement personnalisé (entretien, visite d'entreprise, bilan de parcours)
- Outils pédagogiques : mise en situation professionnelle, visites de site, partenariats avec les acteurs de la filière
- Modalités d'évaluation :
Unités Capitalisables (UC)
Obtention du diplôme par validation de toutes les UC
- Attestation d'acquisition de blocs de compétences à l'issue de la formation
Pour accéder aux blocs de compétences :
https://www.francecompetences.fr/recherche_certificationprofessionnelle/
- Taux de réussite : 73 % (moyenne sur 5 ans)

POURSUITES D'ÉTUDES

- Brevet professionnel agricole
- Bac professionnel agricole



32, Chemin Saint-Lazare
83400 Hyères



04.94.00.55.55



secretariat.ufa.hyeres@gmail.com



Route de Sainte Cécile
"Les Magnanarelles" - BP 65
83460 Les Arcs sur Argens



04.98.10.40.10



apprentissage.lesarcs@agricampus.fr

 agricampus.fr

